

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 20 juillet 2006

L'an deux mille six,

Le 20 juillet le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la salle des associations de Gasville Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Paul-Loubière, Beaufils, Catel, Gautier Bernard, Gauthier Guy, Goimbault, Hasquenoph, Lebaille
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. Chatel, Gorges, Soulet

Assistaient également à la réunion : M. Samuel Jeuland (conseil général)

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

t Validation des projets contrat de pays départemental

^a Monsieur Le Président présente les dossiers relatifs au contrat de pays départemental, à savoir :

- Un dossier de rénovation des abords d'une mare et d'un lavoir pour la commune de Le Thieulin pour un montant de travaux de 18 430,16 euros HT, soit une subvention plafond de **7 500 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2006 du contrat de pays départemental, ligne fonds d'initiative communal.
- Un dossier d'extension (1^{ère} tranche) de la zone d'activités économiques du clos de Marolles à Pierres pour la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon pour un montant de travaux de 834 560, 85 euros HT, soit une subvention de **333 824 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'avenant 2004 du contrat de pays départemental, ligne zones d'activités.
- Un dossier de destruction d'une ancienne station d'épuration pour la commune de Nogent Le Roi pour un montant de travaux de 24 592 euros HT, soit une subvention de **8 524 euros**. Ce projet est inscrit dans le cadre du contrat de pays départemental, ligne destruction de points noirs paysagers.
- Un dossier de réhabilitation de lavoirs et d'une passerelle pour la commune de Néron pour un montant de travaux de 14 698,31 euros HT, soit une subvention de **3 105 euros**. Ce projet n'est pas identifié dans le cadre du contrat de pays départemental, mais compte tenu des crédits disponibles, Monsieur le Président propose de le prendre en charge.
- Un dossier d'aménagement autour de la mairie pour la commune de Néron pour un montant de travaux de 5 721 euros HT, soit une subvention de **2 860 euros**. Ce projet n'est pas identifié dans le cadre du contrat de pays départemental, mais compte tenu des crédits disponibles, Monsieur le Président propose de le prendre en charge.
- Un dossier de destruction d'un château d'eau pour la commune de Landelles pour un montant de travaux de 7 952,86 euros HT, soit une subvention de **3 181 euros**. Ce projet n'est pas identifié dans le cadre du contrat de pays départemental, mais compte tenu des crédits disponibles, Monsieur le Président propose de le prendre en charge.

- Un dossier de réalisation d'un centre de loisirs sans hébergement à Morancez (CLSH) pour la communauté de communes de l'Orée de Chartres pour un montant de travaux de 732 327,75 euros HT, soit une subvention de **196 200 euros**. Ce projet est inscrit dans l'avenant 2005 du contrat de pays départemental, ligne équipements structurants.
- Un dossier de réfection d'un mur de pierres dans le cadre d'une sente piétonne pour la commune de Saint Lucien pour un montant de travaux de 4 158,17 euros HT, soit une subvention de **2 079 euros**. Ce projet n'est pas identifié dans le cadre du contrat de pays départemental, mais compte tenu des crédits disponibles, Monsieur le Président propose de le prendre en charge.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus relatifs au contrat de pays départemental du pays Chartrain,
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Validation des dossiers ORAC

^a Monsieur Le Président soumet aux membres du Bureau Syndical les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage, à savoir :

- Un dossier de travaux d'aménagement et d'achat de matériels sur la commune de Fresnay Le Comte pour l'entreprise de menuiserie-ébénisterie Roquet. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **3 007 euros** sur fonds Etat pour une dépense subventionnable de 10 024,37 euros HT.
- Un dossier d'achat d'une machine à projeter les enduits sur la commune de Chauffours pour l'entreprise SARL RAV'ALT. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **6 300 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 21 000 euros HT.
- Un dossier d'achat de matériels pour une boulangerie et un restaurant sur la commune de Friaize pour l'entreprise Demir. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **10 000 euros** sur fonds Etat pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT.
- Un dossier d'achat d'une pompe à béton et d'une pompe à enduit sur la commune de Gellainville pour l'entreprise de maçonnerie Janneau. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **10 000 euros** sur fonds Etat pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT.
- Un dossier de réaménagement d'une cuisine et d'un bar sur la commune de Saint Piat pour l'entreprise Les 4 vents. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **6 480 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 21 601,70 euros HT.
- Un dossier de réaménagement d'une bijouterie sur la commune de Courville sur Eure pour l'entreprise Jollivet. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **10 000 euros** sur fonds Etat pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT.
- Un dossier d'achat de matériels pour un garage sur la commune de Pierres pour l'entreprise Peschot. La subvention proposée par le comité de pilotage est de **10 000 euros** sur fonds Département pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département ou à l'Etat
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Réédition des plaquettes ORAC

Monsieur Le Président mentionne qu'il est nécessaire de rééditer des plaquettes ORAC car le stock est en cours d'épuisement.

Monsieur le Président présente plusieurs devis pour une impression en 5000 exemplaires :

- Société Chauveau : 524 euros HT
- Société SETAEL : 499,52 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide de retenir la société Chauveau pour un montant de 524 euros HT pour la réimpression de plaquettes ORAC en 5000 exemplaires,
- Autorise Monsieur Le Président à signer le marché et tout document s'y rapportant

t Edition plaquettes circuit des lavoirs

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau qu'il est prévu dans le cadre du contrat de pays régional de réaliser une plaquette d'un circuit des lavoirs.

Monsieur le Président donne la parole au Vice – Président, chargé de la communication, M. Paul – Loubière qui présente plusieurs devis pour une impression en 10 000 exemplaires :

- Setael : 1 875,27 euros HT
- Chartres Repro : 1 250 euros HT
- Connectis : 3 942 euros HT
- Terranuva : 7 300 euros HT
- Polychrome : Option A : 3 704 euros HT
Option B : 3 223 euros HT
- Terranova : Option A : 3 209 euros HT
Option B : 4 470 euros HT

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir la société Setael pour un montant de **1 875,27 euros HT** pour une impression de la plaquette du circuit des lavoirs en 10 000 exemplaires,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Points Multi - Services

Monsieur Le Président présente l'opération PMS « Point Multi Services ». Ce dispositif doit permettre aux commerces des communes adhérentes au pays, intéressés par cette opération de bénéficier de subvention d'Etat et de subventions régionales pour la mise en place de PMS.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide que le syndicat du pays chartrain soit maître d'ouvrage de l'opération
- Autorise Monsieur Le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Régional,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant, notamment les conventions se rapportant à cette opération.

t Panneaux de signalisation directionnelle

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau qu'il est prévu dans le cadre de la mise en valeur du canal Louis XIV d'implanter des panneaux de signalisation directionnelle.

Monsieur Le Président donne la parole à M. Catel qui présente les différents devis en matière de signalisation directionnelle suite à l'appel d'offres pour 20 panneaux :

- Société Signaux Girod : 3 260,20 euros HT
- Société SES : 7 173,60 euros HT
- Société Signalétique Vendomoise : 3 740 euros HT
- Société Signal Concept : 3 412 euros HT
- Société Signature SA : 3 551,40 euros HT
- Société Laser Equipement : 4 406,20 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de la société Signal Concept pour un montant de 3 412 euros HT
- Sollicite une subvention de la Région à hauteur de 40%
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Panneaux de signalétique Touristique

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau qu'il est prévu dans le cadre de la mise en valeur du canal Louis XIV d'implanter 9 panneaux de signalétique touristique.

Monsieur Le Président donne la parole à M. Catel qui présente les différents devis en matière de signalétique touristique suite à l'appel d'offres :

- Société Ligne et Sens SARL : 16 503,30 euros HT
- Société Créatech : 7 560 euros HT
- Société Terra Nova : 16 877,60 euros HT
- Société Lettre Beauceronne : 6 376 euros HT
- Société Connectis : 8 501,50 euros HT
- Société JML Communication : 15 210 euros HT
- Société Actual : 14 990 euros HT
- Société Ardéquip : 9 808 euros HT
- Société Signaux Girod : 6 270 euros HT
- Société Pic Bois : 9 271,44 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir l'offre de la société Lettre Beauceronne pour un montant de 6 376 euros HT
- Sollicite une subvention de la Région à hauteur de 40%
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20H30